

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2018

Publication : 26/09/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Absents : 4

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 3

Votants : 26

- dont « pour » : 26

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix huit, le vingt cinq septembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 20 septembre se sont réunis dans les locaux de la maison de la vallée à Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, ESPANET Martine (*départ après la question diverse n°1*), OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BAGUE Patrice, BERCHER Francis, , MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel (*départ après la question diverse n°1*), BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, TRON Jean-Michel (*départ après la question diverse n°1*), MASSE Roger (*départ après la question diverse n°1*) et M. FERRON Jean.

EXCUSES : Mme PIGNATEL Agnès ayant donné pouvoir à M. MILLION-ROUSSEAU Daniel, M. BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie et M. NICOLAS Yves ayant donné pouvoir à M. FERRON Jean

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2018/194

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR L'ASSISTANCE JURIDIQUE ET LA REPRESENTATION EN JUSTICE DE LA CCVUSP PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDÉRANT la nécessité, pour la collectivité, de faire appel aux services d'un cabinet d'avocats afin d'assurer pour son compte des prestations de conseils juridiques dans les domaines suivants : contrats publics, droit des contrats, fonction publique, aménagement et droit des collectivités territoriales et de représentation en justice ;

CONSIDÉRANT que la collectivité fera appel au prestataire dans le cadre de demandes de consultations juridiques complexes et précontentieuses ;

CONSIDÉRANT qu'un marché sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum a été lancé selon la procédure adaptée, pour une durée d'un an reconductible 3 fois, avec une date limite de remise des offres le 22 août 2018 ;

VU le rapport d'analyse des offres ci-annexé faisant ressortir la proposition de la société Itinéraire droit public comme étant la mieux disante ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 19 septembre 2018 ;

Sur proposition de la Présidente,
Après délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer le marché susvisé à la **Société ITINÉRAIRES Avocats** 87, Rue de Sèze 69006 LYON.
- **AUTORISE** la Présidente à signer l'accord-cadre à intervenir.
- **DIT** que les crédits seront prévus chaque année à l'article 6227 du budget principal de la CCVUSP.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

Mme Sophie VAGINAY.



Séance du 25 septembre 2018

C.C.V.U.S.P